

L'archivistique a-t-elle trouvé son identité?

par Carol Couture, Jacques Ducharme et Jean-Yves Rousseau*

Ce texte se veut une réflexion sur la place que doit occuper l'archivistique à l'ère de l'information. Les auteurs présentent d'abord une rétrospective de l'évolution que l'archivistique traditionnelle a connue et qui en a fait une archivistique plus moderne et mieux adaptée aux besoins de la société. C'est cette archivistique contemporaine qu'ils situent ensuite, dans un environnement administratif où l'information doit être considérée, organisée et traitée comme une ressource d'importance, au même titre que les ressources humaines, matérielles ou financières. En troisième partie, les auteurs s'intéressent à la structure interne de l'archivistique et à la place qu'elle doit y tenir parmi les disciplines qui l'entourent. Ils inscrivent leur réflexion dans un contexte de choix stratégiques sans lesquels l'archivistique ne saurait devenir une véritable discipline, complète, cohérente, socialement utile et pratiquement efficace. Une discipline qui pourra non seulement subsister mais durer et se développer. Or, ce développement ne peut être assuré que s'il s'appuie sur des programmes de formation solides et une stratégie de recherche éprouvée.

This paper examines the role of archival science in today's era of mass information.

First, the authors show the evolution that it has known traditionally and how it became a modern science well adapted to the needs of society.

Then this modern science is considered within an administrative environment where information has to be considered, organized, and treated as a resource of equal importance to human, material, or financial resources.

Finally, the authors examine the internal structure of archival science and its interaction with other sciences that relate to the same field.

Choices have to be made in order to have a coherent, complete science that can be practically efficient and useful to society. However, its development and evolution are intimately related to the existence of well-organized training and research programs.

«La connaissance est une des sources de la liberté. De tout temps, l'information a été au cœur de la lutte pour le pouvoir: les hommes y ont reconnu l'arme privilégiée de la conquête de leur liberté, en même temps que l'instrument de la limitation de celle de leurs semblables.» (*Information et liberté*, p. 3).

Les premiers jalons de la professionnalisation de l'archivistique ont été posés durant la première moitié du dix-neuvième siècle. Tributaire d'un statut de science auxiliaire que lui avait attribué l'histoire positiviste du dix-neuvième siècle, l'archivistique «traditionnelle»¹, soumise aux pressions exercées par la

création massive des documents dans les administrations, a dû inventer de nouvelles méthodes et penser de nouvelles interventions pour en canaliser et rationaliser le flux incessant. Ces phénomènes nouveaux ont conduit les archivistes à mettre en place, dans les administrations d'origine, des processus d'indigement et de rationalisation, créant ainsi un déplacement soudain d'une partie de leurs interventions vers un centre de clients nouveaux, les administrations productrices, alors que jusqu'à ce moment, les uniques clients avaient été ceux qui utilisaient les archives comme matériaux d'histoire. S'est ainsi développé le potentiel d'une archivistique à double vocation: celle de soutenir l'ad-

ministration productrice et celle traditionnelle, de mettre à la disposition des chercheurs les matériaux utiles à leurs travaux. Cependant, les professionnels évoluant sur l'un ou l'autre segment du processus documentaire n'ont pas encore mis en place les mécanismes d'unification et de consolidation qui pourraient conduire à la pleine et entière reconnaissance de la profession.

Au terme d'une évolution ayant transformé sa mission et sa définition même, l'archivistique apparaît aujourd'hui comme une discipline dont la raison d'être se situe au cœur de la gestion de l'information, ressource vitale de l'organisation. Une telle mutation exige que les archivistes portent attention à bien définir les fon-

* Carol Couture est directeur du Service du archiver de l'Université de Montréal et professeur agrégé à l'EBSI, Jacques Ducharme est archiviste aux Archives nationales du Québec et chargé de cours à l'EBSI, Jean-Yves Rousseau est directeur adjoint du Service des archiver de l'Université de Montréal et chargé de cours à l'EBSI. Les auteurs tiennent à remercier madame Louise Gagnon-Arguin, messieurs Denys Chouinard, Normand Gouger et Marcel Lajeunesse qui ont accepté d'être premiers lecteurs de ce texte.

tours et le contenu de leur discipline, qu'ils la situent parmi celles qui l'entourent, qu'ils assurent son développement par la mise sur pied de programmes de formation et de recherche et qu'ils choisissent enfin librement leurs alliances.

De l'archivistique traditionnelle à l'archivistique moderne

L'archiviste est traditionnellement représenté comme un érudit solitaire, compulsant de vieux manuscrits poussiéreux à la recherche de données historiques qu'il livrera en publiant quelques ouvrages savants. Cette image de l'archiviste-historien dont d'aucuns croient qu'elle remonte à la nuit des temps ne prend vraiment racine qu'au dix-neuvième siècle, au moment où, suite aux grands mouvements révolutionnaires d'inspiration libérale et démocratique la fin du siècle précédent, se produit un renouvellement de l'histoire «ne visant à rien d'autre qu'à retrouver les événements d'autrefois comme ils se sont réellement passés, s'appuyant sur une étude critique des sources» (Marrou, p. 30). L'histoire comme discipline en plein essor s'approprie littéralement les archives, ses matériaux essentiels; nous assistons clairement à l'annexion systématique d'une fonction jusqu'alors proprement administrative (les archives ayant joué jusqu'à cette époque le rôle de soutien nu d'arsenal aux États) au champ d'une discipline historique renouvelée². C'est à ce moment précis que sont créées les grandes écoles européennes de formation d'archivistes, en particulier l'École nationale des Chartes de France, desquelles sortiront, formés aux règles de l'histoire «scientifique» les archivistes-paléographes³. L'archivistique, dans ce contexte, est définie comme une science auxiliaire de l'histoire, un corpus de règles et de méthodes propres à faciliter à l'historien l'étude, l'analyse et la critique des sources.

Or, si les archivistes étaient formés aux règles de la critique historique, ils ne disposaient encore, pour faire face aux problèmes du classement des archives, que des méthodes connues dans les bibliothèques. La conception atomiste du classement par sujet présidera d'abord au classement des fonds jusqu'à ce que soit mise au point la méthode organique raisonnée, par Natalis de Wailly, lui-même chartiste⁴. Cette méthode, connue sous le nom de *respect des fonds* pose les fondements structuraux de l'archivistique moderne

(Laroche, 1971). La notion de fonds d'archives servant d'assise à la méthode et qui, appliquée au classement des documents permet la préservation de leur double valeur de preuve et le témoignage des ensembles documentaires produits, sera reconnue, adaptée et même amplifiée au-delà de son acception première pour devenir le principe de provenance. Ainsi, au milieu du vingtième siècle, tous les grands dépôts d'archives l'auront-ils définitivement appliquée. Cependant, la notion de fonds d'archives en est rapidement venue, sous l'influence en particulier de l'école allemande, dont certains auteurs (Müller et Müller, 1898) se chargeront de diffuser le message de par le monde, à limiter la définition d'archives aux seuls documents de valeur permanente⁵, opérant ainsi une césure entre l'administration créatrice et le dépôt d'archives.

L'archivistique, comme science auxiliaire de l'histoire, a développé ses principes (notion de fonds, provenance) et réalisé de grands et nombreux travaux de classement, d'inventaire et de publication qui ont favorisé la production en nombre de plus en plus grand d'études historiques d'envergure, acquérant ainsi ses lettres de noblesse dans ses milieux historiques.

Pendant que les archivistes s'adonneront à leurs travaux «auxiliaires», les administrations productrices d'archives prendront de plus en plus d'importance. L'accumulation des papiers dans les bureaux, résultat de l'accroissement de la création des documents et de la réduction de la durée de leur vie administrative, criait un problème dont les gestionnaires commençaient à mesurer les effets négatifs. Dans quelques pays, on demanda aux archivistes d'examiner la situation et de collaborer au règlement du problème qu'elle soulevait.

Aux États-Unis en création des deux Commissions Hoover⁶ montre bien le désarroi devant lequel se retrouvaient les décideurs face à une administration bureaucratique. Au Canada, la Commission Massey⁷, malgré un mandat fort différent, est la preuve de préoccupations similaires. En fait, nos grands et complexes administrations modernes, justifiées par l'ampleur des besoins que les citoyens ressentaient à sortir d'un conflit cause d'innombrables privations entre 1939 et 1945 souffraient d'un mal qu'on avait en core de la difficulté à nommer de façon précise. Trop de papier⁸ créé et

l'absence de toute normalisation et de toute planification. Des décideurs commencèrent à s'inquiéter. On entreprit donc de chercher des solutions pour endiguer et rationaliser le débit de cette marée blanche. On se mit aussi à la recherche des spécialistes qui pourraient participer à la guérison d'un mal qui affectait la majorité des administrations: l'hypertrophie documentaire.

Par ailleurs, certains administrateurs curieux et bien au fait de la chose administrative étaient amenés à voir dans les lacunes chroniques de l'organisation des documents administratifs la cause du problème. C'est ainsi que s'articulaient, on l'aura compris, tous ces éléments qui sont à l'origine du problème d'identité interne que vit présentement l'archivistique.

Dans ce contexte, on assiste aux États-Unis, au milieu des années 1950, à la création de l'*American Records Management and Administration* qui deviendra, au milieu des années 1970 l'*American Records Managers and Administrators* (ARMA)⁹. Cette association tire son origine de l'abandon de la *Society of American Archivists* (SAA) par plusieurs de ses membres qui créaient ainsi un groupe répondant mieux à leurs attentes. En refusant de reconnaître et de faire siens les nouveaux besoins ressentis par plusieurs de ses membres, la SAA choisit de s'attacher au rôle plus traditionnel de l'archivistique. Elle a probablement perdu ainsi une occasion unique de renouveler cette discipline. Ce fut un rendez-vous manqué entre l'archivistique traditionnelle et le «records management». S'il en avait été autrement, ces deux composantes auraient peut-être pu graduellement apprendre à vivre ensemble. Les problèmes d'identité qui frappent aujourd'hui l'archivistique auraient sans doute été évités. À ses débuts, ARMA a donc recruté dans les rangs de la SAA et parmi la clientèle de gestionnaires préoccupés par l'organisation des documents administratifs, c'est-à-dire ce qu'il est convenu d'appeler le «records management». Or, ce genre de situation renferme presque inévitablement le germe d'un éloignement irréversible. On assista alors à l'accoutumance des spécificités respectives des deux camps, la SAA et l'ARMA. Malgré un nombre important de caractéristiques communes, il deviendra vite évident que la seule voie possible sera celle permettant la distinction de deux secteurs d'activités cherchant à se dissocier.

Au Canada anglais, on a appliqué le modèle américain sans trop d'examen ce qui explique l'existence de l'*Association of Canadian Archivists*¹⁰ (ACA) regroupant les spécialistes intéressés par les documents à conservation permanente tandis que plusieurs chapitres de l'ARMA regroupent principalement les spécialistes du «records management».

Le Québec, pour sa part, a connu un cheminement différent. Le problème fut clairement posé quand, entre 1970 et 1973, plusieurs membres de l'Association des archivistes du Québec (AAQ) insistèrent pour que cette dernière accorde la place qui leur revenait à tous ceux et celles dont les intérêts se situaient du côté «records management»¹¹. C'est ainsi qu'en 1973 on assista à la création des deux sections de cette association: la section «gestion des documents» et la section «archives historiques». L'AAQ est une des rares associations ayant intégré dans sa structure le double mandat des archivistes.

Il est par ailleurs intéressant et même surprenant de constater que les institutions d'archives n'ont pas suivi la même démarche que les associations professionnelles américaines et canadiennes; comme si la réalité quotidienne menait tout naturellement vers une unité supposant l'intégration des archives comme sources administratives et culturelles. C'est ainsi que les *National Archives and Records Services* aux États-Unis ont garanti une certaine intégration entre leur mandat administratif et leur mandat culturel. Pour leur part, les Archives publiques du Canada, devenues en 1987 les Archives nationales du Canada, ont conservé une unité de direction et exercent leurs responsabilités tant sur les documents à valeur administrative que sur les documents à valeur culturelle. Au Québec, après de longues discussions¹² au moment de l'étude de la *Loi sur les archives* (L.R.Q. ch. A-21.1) en 1983, il a été prévu que les Archives nationales du Québec auraient, elles aussi, un rôle à jouer sur l'ensemble de la chaîne documentaire. Et il en va de même pour plusieurs services d'archives tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

La nature de la profession d'archiviste est donc remise en question par l'émergence d'une nette tendance à l'intégration de l'archivistique traditionnelle et du «records management» (Roberge, 1987, pp. 1-7 et Ducharme et Rousseau, 1980, pp. 5-28)¹³. On

assiste actuellement au Québec¹⁴ à un élargissement graduel d'un consensus quant à la nécessité fonctionnelle et même stratégique d'unifier en une seule profession les praticiens du records management* et ceux de l'archivistique traditionnelle, autour de notions, de principes et de méthodes communes, considérant l'ensemble des interventions que pratiquent les uns et les autres comme un véritable système voué à la gestion de l'information organique, tournée vers des clientèles producteurs et d'utilisateurs d'information. Une telle approche intégrée permet, par ailleurs, la spécialisation professionnelle des individus.

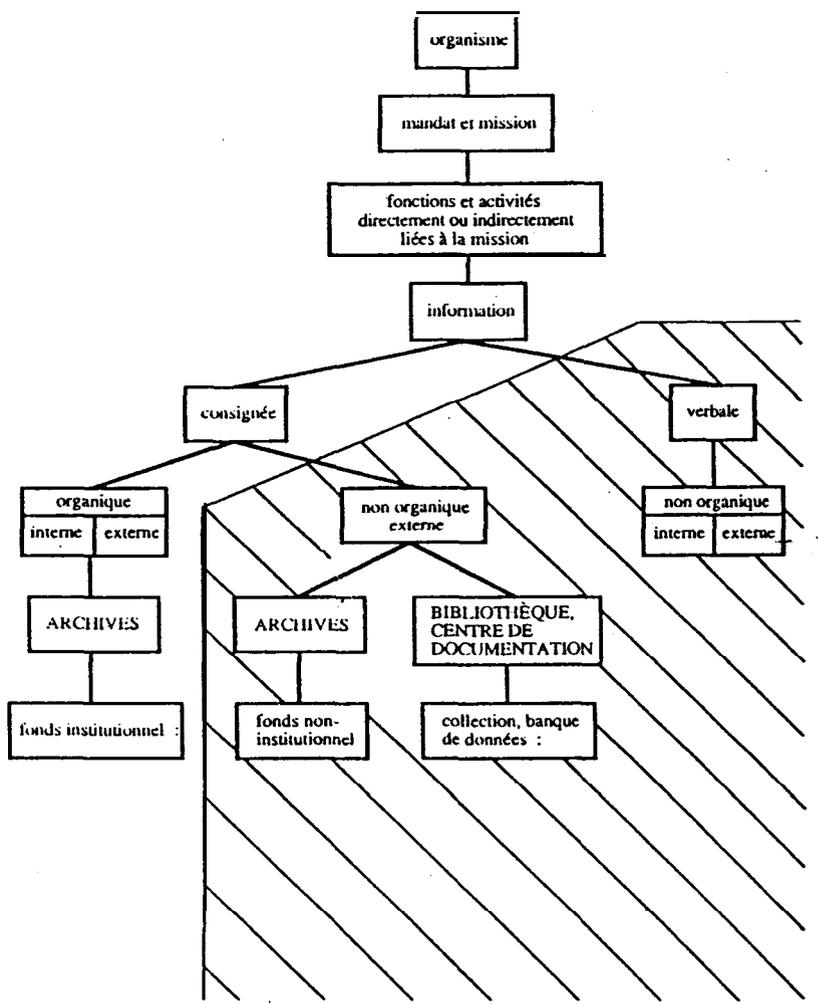
La nouvelle archivistique est en mesure d'apporter une contribution particulière à l'organisation aux prises avec les problèmes de gestion de l'information; cette contribution constitue

l'élément fondamental de l'identité moderne de la discipline.

La place de l'archivistique dans la gestion de l'information d'un organisme¹⁵

L'organisme qui dispose le plus vite des meilleures informations est le plus performant. Toute entreprise, quels que soient sa taille, sa mission, ou sa sphère d'activité a besoin de ressources pour exister, fonctionner adéquatement et se développer. En ce sens l'information constitue une denrée aussi vitale pour l'entreprise que les ressources humaines, matérielles et financières sans lesquelles celle-ci ne pourrait survivre. Comme toute ressource, l'information doit être gérée efficacement tout en nécessitant une reconnaissance officielle au sein de l'entreprise, voire même une for-

TABLEAU I. Provenance et nature de l'information dans l'organisme



malisation structurelle aussi poussée que celle généralement accordée aux autres ressources.

Tout organisme génère un certain nombre de fonctions directement ou indirectement liées à sa mission (Tableau I). Celles liées directement à la mission touchent inévitablement à la production et à la distribution de biens ou de services. Elles permettent à l'organisme de satisfaire aux exigences premières de son existence. Les fonctions liées indirectement à la mission viennent appuyer les activités de production. Elles permettent indirectement à l'organisme d'atteindre ses objectifs par le biais d'une gestion efficace de ses ressources humaines, matérielles et financières. On retrouve généralement dans cette catégorie des activités telles que la gestion du personnel, des finances, des achats, des terrains et immeubles et de l'information. Tous les membres de l'organisme ont besoin d'information pour remplir leurs fonctions respectives. Ils se procurent l'information requise soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de l'organisme. Cette information peut être verbale ou consignée sur un support tel que, par exemple, le papier, la bande magnétique, la bande vidéo, le disque optique ou le microfilm. Elle peut être soit organique, c'est-à-dire élaborée, expédiée ou reçue dans le cadre de la mission et consignée sur un support, soit non organique, c'est-à-dire produite en dehors du cadre de la mission ou non consignée sur un support (information verbale).

La production d'informations organiques donne naissance aux archives de l'organisme. Sous ce vocable sont regroupés tous les documents, peu important leur support et leur âge, produits et reçus par l'organisme dans l'exercice de ses fonctions. Citons uniquement à titre d'exemples les directives, les rapports, les statistiques, les études, les recherches, les plans et devis, les états financiers, les procès-verbaux, les contrats, les dossiers des clients et les dossiers du personnel. Ces documents se retrouvent à tous les postes de travail dans toutes les unités de l'organisme. L'information inorganique, pour sa part, se retrouve souvent dans les postes de travail mais aussi à la bibliothèque ou dans un centre de documentation sous forme de publication, de banque de données, de dossier thématique ou de collection.

De fait, l'information organique est utilisée par les unités de l'organisme soit pour sa valeur primaire afin de

lécider, d'agir et de contrôler les décisions et les actions entreprises, soit pour sa valeur secondaire afin d'effectuer les recherches rétrospectives mettant en évidence des décisions ou des actions passées. La gestion de l'information organique, en permettant la recherche rétrospective, facilite et améliore la prise de décision en approfondissant la connaissance de la culture et du processus décisionnel (tableau II). Les organismes qui ont compris l'importance stratégique de l'information organique et «dont les membres peuvent communiquer rapidement et sans distorsion à travers la hiérarchie devraient avoir un avantage décisif de rapidité dans les prises de décision, par exemple, sur celles qui ne le peuvent pas» (Barbeyrac, 1980, p. 1).

Tout organisme désirant apporter une solution durable aux difficultés engendrées par l'information qu'elle détient doit le faire d'une manière réfléchie et ordonnée. C'est par le biais

d'un programme en trois volets, axé sur la mission de l'organisme et intégré à sa politique en matière de gestion de l'information, que l'archiviste est en mesure d'apporter une contribution unique, étant, de par sa spécificité, à même d'agir efficacement sur son information organique (Tableau III).

Le premier volet du programme vise la création, la diffusion et l'accès à l'information organique. L'information, conçue de façon structurée et intelligible, est consignée sur un support adéquat puis insérée dans le canal de diffusion approprié afin d'être facilement accessible et de permettre une communication maximale.

L'information inutile, superflue ou faisant double emploi est éliminée dès le départ. Des normes visant la gestion de l'information répétitive sont appliquées (formulaires, rapports, procédures, directives, procès-verbaux, correspondance, par exemple). De plus, une intervention immédiate dès la création de l'information permet de

TABLEAU II. Place et utilisation des archives dans l'organisme

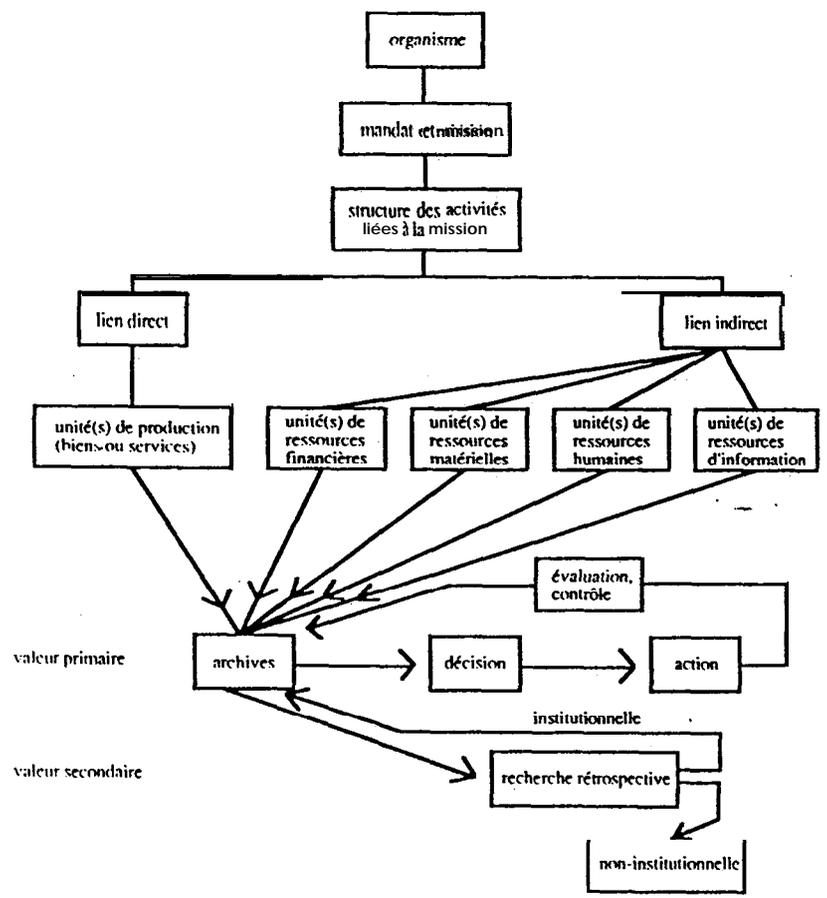
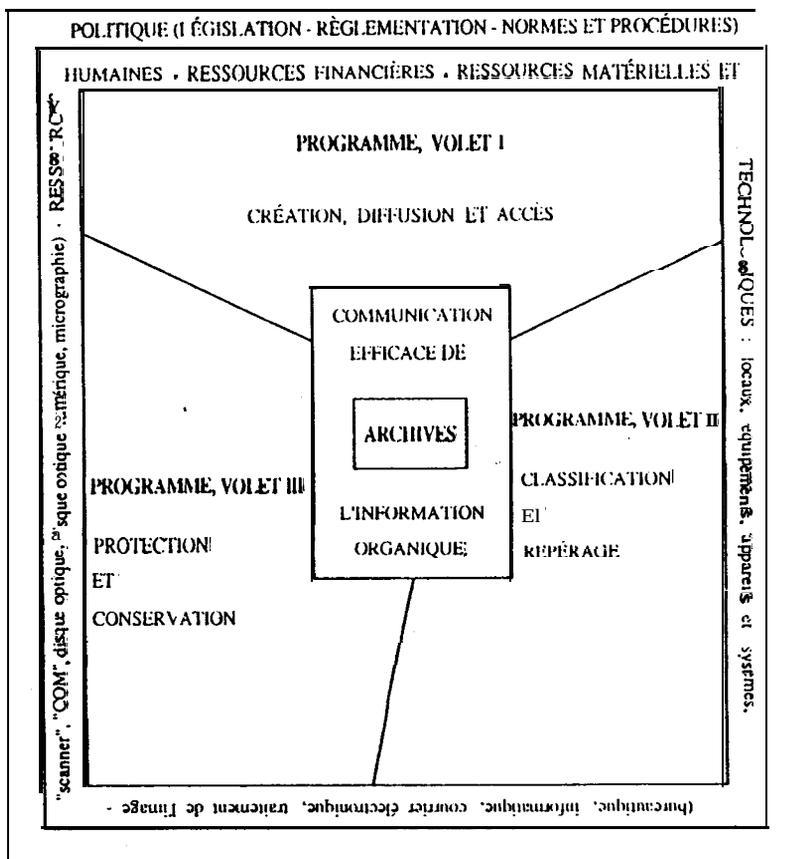


TABLEAU III. L'archivistique: une discipline permettant la gestion intégrée de l'information organique



déterminer son cheminement ainsi que son traitement ultérieur: qui aura accès à l'information, comment sera-t-elle diffusée, classifiée et repérée, quel sera son cycle de vie, sera-t-elle éliminée après un laps de temps déterminé ou sera-t-elle conservée en permanence, nécessite-t-elle une protection spéciale, et si oui, quels moyens physiques ou technologiques seront-ils requis. ¹⁷ La réponse à ces questions donne naissance à un système intégré de gestion de l'information organique au sein de l'organisme.

Le deuxième volet du programme permet la classification et le repérage de l'information. Les fonctions et sous-fonctions de l'entreprise sont analysées, schématisées et harmonisées en un système de classification et de repérage valable pour toutes ses composantes. Des normes précises de classification et de repérage sont instaurées et suivies par tous, rendant ainsi caduque l'ère des recherches désordonnées aux résultats douteux. Avec cet élément du programme, l'information,

peu importe son âge, son support ou son format, peut facilement être communiquée en fonction de besoins immédiats ou futurs.

Le troisième et dernier volet du programme est axé sur la protection et la conservation de l'information. L'information bien protégée et conservée selon des normes techniques et matérielles précises peut être facilement communiquée. La protection des documents essentiels ou confidentiels et la protection et la conservation de documents ayant une fréquence d'utilisation peu élevée (documents semi-actifs) ou possédant un caractère permanent (documents légaux ou historiques) constituent deux éléments courants d'un tel programme. Soulignons finalement que tous les volets du programme sont largement tributaires du calendrier de conservation des documents qui constitue l'élément stabilisateur permettant d'endiguer la croissance exponentielle de l'information. C'est en effet par l'application du calendrier de conservation des docu-

ments que l'information peut être systématiquement épurée et traitée en fonction du cycle de vie qui lui a été attribué et que les systèmes mis en place peuvent être périodiquement allégés, accélérant d'autant la communication de l'information pertinente.

C'est donc par l'application de ce programme en trois volets que l'archivistique démontre sa spécificité et prend la place qui lui revient dans une politique de gestion de l'information.

L'Archivistique face à ses choix

C'est en participant au règlement des problèmes liés à la gestion de l'information dans les organismes que l'archivistique trouve sa nouvelle vocation. Pour relever adéquatement le défi, l'archivistique doit accepter de se définir en fonction d'une approche intégrée et faire des choix stratégiques quant à son organisation interne, à ses alliances et à son renouvellement (formation et recherche). Il dépendra de ces choix stratégiques que l'archivistique se dirige vers une réussite ou un échec.

Pour bien comprendre les enjeux, nous décrivons brièvement les principales articulations actuelles de l'archivistique. Puis nous ferons la démonstration de la logique et de l'opportunité de choisir une approche globale et intégrée. Mais avant d'aborder la dimension plus fondamentale des approches et des philosophies de l'archivistique il serait bienvenu d'examiner de plus près la dimension terminologique du problème.

De ce point de vue, la difficulté porte essentiellement sur l'utilisation des termes archives, archiviste et archivistique pour couvrir l'objet, le professionnel et la discipline. Plusieurs n'acceptent pas cette terminologie ou plutôt ne l'acceptent que pour couvrir la réalité des documents historiques. Quant à la partie de notre domaine d'activité touchée par la valeur primaire des documents, les opposants proposent les termes gestionnaire de documents, traduction littérale de «records manager», pour identifier le professionnel et gestion des documents, autre traduction littérale de «records management», pour identifier la discipline.

Ce raccourci terminologique est inacceptable. D'abord parce que les expressions gestionnaire de documents et gestion des documents proposent un terme inapproprié pour désigner l'objet. On parle bien de documents, l'on

demeurera un secteur de deuxième ordre. Dans une conjoncture qui exige que l'archivistique continue à répondre adéquatement aux besoins de plus en plus sophistiqués des administrations, qu'elle amorce et réussisse le virage technologique, qu'elle mette en place et développe des programmes de formation concurrentement d'autres disciplines, qu'elle identifie et poursuive des priorités de recherche, il semblerait téméraire de disperser les efforts en de vains discours menant à la division des interventions sur une chaîne documentaire pourtant si logiquement continue.

À un seuil du 21^e siècle, l'archivistique doit choisir sa structure interne. Les archivistes doivent choisir entre une discipline recouvrant l'ensemble de leurs interventions ou deux champs d'activité, l'un consacrant ses efforts à l'administration et l'autre à la recherche. Le choix est urgent pour que l'archivistique puisse déterminer sa fonction par rapport aux disciplines qui l'entourent. N'est-il pas logique de définir la discipline avant de revendiquer sa place au soleil?

À une époque où l'information est devenue une richesse naturelle et prisée — ne parie-t-on pas de l'ère de l'information? — il devient de plus en plus urgent que l'archivistique définisse clairement la place qu'elle veut occuper sur l'échiquier de l'information. Pour le faire, elle devra, d'abord, se libérer complètement de ses dépendances, consolider ensuite son autonomie pour établir enfin les alliances lui permettant d'éviter l'isolement.

L'archivistique ne verra reconnaître sa place et son statut dans la société qu'à condition:

- qu'elle structure adéquatement ses activités et définit son champ d'activité;
- qu'elle se libère des tutelles pour atteindre un niveau de confiance en soi indispensable à la poursuite d'une évolution qui soit autre chose que du mimétisme ou de l'asservissement;
- qu'elle prenne en charge sa complète autonomie pour devenir une véritable discipline;
- qu'elle puisse faire un choix d'alliances d'égale à égal avec d'autres disciplines.

L'archivistique doit d'abord se libérer de la tutelle de cette discipline mieux connue et plus organisée qu'est

par la tradition entre l'histoire et l'archivistique, de façon à pouvoir le rompre sans trop de douleurs et d'éclats pour que l'archivistique puisse ensuite acquérir son autonomie.

On a eu longtemps qu'on ne pouvait être un archiviste compétent sans être historien. Cette croyance, comme celle que pour effectuer le choix des documents à conserver il fallait avoir une formation en histoire, ne résiste plus à la réalité. Si l'histoire demeure une matière importante dans la formation des archivistes, elle n'en constitue plus l'élément exclusif; d'autres éléments de formation lui sont indispensables telle l'administration, l'informatique, les sciences de l'information et toutes les disciplines spécialisées qui permettent à l'archiviste de mieux maîtriser l'un ou l'autre des types d'archives. Dans l'absolu, qu'un archiviste ait une formation complète en histoire peut se révéler un atout intéressant, mais cela ne saurait être une obligation et surtout ne saurait remplacer une formation en archivistique. L'archiviste a besoin d'éléments variés de formation mais ceux-ci n'existent que pour enrichir un noyau d'ar-

des de l'archivistique.

Une autre dépendance guette l'archivistique. En se libérant de l'histoire l'archivistique pourrait s'assujettir aux sciences administratives que couvre une partie de son mandat. Que l'archiviste ait un besoin pressant d'éléments de formation en administration nous semble être une évidence. Mais ce là à s'en rendre dépendant il y a un pas il ne pas franchir. Il paraît aussi risqué de faire dépendre l'archivistique des créateurs des documents d'archives qui les utilisent à des fins administratives que des historiens qui les utilisent à des fins de recherche. L'archiviste a besoin de connaissances administratives mais n'a pas à dépendre complètement et uniquement de l'administration. L'archivistique est une discipline en elle-même qui, répétons-le, a ses propres assises théoriques, ses propres interventions, ses propres méthodes de travail.

Il y aurait tout autant de risques à établir des relations avec la bibliothèque et les sciences de l'information si ces relations étaient de nature à entraîner la subordination de l'archivistique. Pas plus que de l'histoire ou